

RÈGLEMENT DU « GRAND PRIX CINEMA DES LECTRICES DE ELLE »

Article 1

La société CMI PUBLISHING (ci-après la « Société Organisatrice »), éditrice du magazine ELLE, société en nom collectif au capital social de 78 300 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 324 286 319 et dont le siège est au 3-9 avenue André Malraux, 92300 LEVALLOIS PERRET, organise de juin à novembre la dixième édition du « Grand Prix Cinéma des lectrices de ELLE » (ci-après la « Manifestation »), auquel pourront être associées les lectrices du magazine ELLE qui souhaitent faire partie du jury chargé de désigner le lauréat de la Manifestation.

Article 2

La participation au jury du Grand Prix Cinéma des Lectrices de ELLE est soumise aux conditions suivantes :

- être de sexe féminin
- être âgée de 18 ans révolus au 17 juillet 2020
- habiter la France métropolitaine et en Corse (ci-après les « Participants »)

Pour participer, les candidates doivent remplir l'un des formulaires d'inscription selon les modalités suivantes, et ce avant le 17 juillet 2020 :

- a) le formulaire d'inscription se trouvant dans le numéro 3886 (daté du 12 juin 2020) du ELLE, doit être dûment complété et adressé, sous enveloppe affranchie, dans les délais ci-dessus, par courrier simple à :
Service Communication ELLE,
Grand Prix Cinéma des lectrices de ELLE - Bureau S651 - Bâtiment Sextant -
3-9 avenue André Malraux, 92300 LEVALLOIS PERRET
- b) le formulaire d'inscription en ligne dès le 5 juin sur le site www.elle.fr (prixcinema.elle.fr) doit être rempli en ligne dans les mêmes délais et aux mêmes conditions.

Seront exclues de la participation à cette opération les candidates qui ne remplissent pas toutes les conditions ci-dessus, qui n'auront pas respecté les délais prévus, ou dont le formulaire d'inscription sera incomplet.

Article 3

Parmi l'ensemble des formulaires d'inscription adressés dans les conditions visées à l'article 2 ci-dessus, il sera procédé à une sélection de 100 candidates par un jury composé des membres de la rédaction du magazine ELLE et du site www.elle.fr, dont les décisions seront souveraines et sans appel.

Les Participantes seront choisies en fonction de leurs motivations et de leur culture cinématographique. Celles qui auront été retenues seront averties mi-août 2020 par téléphone ou par courriel.

Les Participantes ayant déjà fait partie du jury sur l'une des cinq dernières éditions de la Manifestation ne pourront pas se représenter.

Article 4

En tant que membre du jury chargé de désigner le gagnant du Grand Prix Cinéma des Lectrices de ELLE, les Participantes sélectionnées assisteront aux projections des films choisis par la rédaction du magazine et du site www.elle.fr. Ces projections auront lieu du 18 au 20 septembre 2020 inclus au cinéma Gaumont Les Fauvettes dans le 13ème arrondissement de Paris (sous réserve d'ajustement suite aux mesures gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire).

A ce titre, les Participantes à cette opération s'engagent par avance :

- à se rendre à toutes les projections qui se dérouleront au cinéma Gaumont Les Fauvettes Paris, 13ème, aux horaires et dates suivantes :
- - le vendredi 18 septembre 2020 de 18h30 à 23h05, soit 2 films
- - le samedi 19 septembre 2020 toute la journée, de 9h30 à 19h15, soit 3 ou 4 films
- - le dimanche 20 septembre 2020 de 9h30 à 13h50, soit 2 films.
- à noter et commenter chaque film après chaque projection, en présence de journalistes du magazine ELLE, qui animeront les débats.
- à garder privé tout image ou commentaire détaillé concernant les films diffusés lors de l'événement, en amont de leur sortie publique

Les frais de transport et d'hébergement des Participantes sélectionnées seront à leur charge.

A l'issu des projections, une moyenne des notes des Participantes sera effectuée afin de désigner le gagnant de la Manifestation.

Le « Grand Prix Cinéma des Lectrices de ELLE » sera remis au cours d'une soirée organisée à Paris en novembre.

Article 5

Les participantes sont informées de ce que :

- chacune des projections énoncées à l'article 4 ci-dessus pourra être filmée et donner lieu à la réalisation d'un ou de plusieurs vidéogrammes, ainsi qu'à des photographies par des professionnels choisis par la Société Organisatrice.
- la Société Organisatrice et la société CMI Digital (RCS de Nanterre 433 934 312), editrice du site www.elle.fr (le Site) pourront être amenés à utiliser tout ou partie des images des Participantes sélectionnées qui auront été prises dans ce cadre, ainsi que leur nom et/ou leur voix, en vue de leur reproduction, représentation et/ou diffusion à des fins illustratives de la Manifestation, dans le magazine ELLE et/ou sur le Site, ce qu'elles déclarent

accepter par avance sans restriction ni réserve, ainsi que pour toute activité promotionnelle organisée par la Société Organisatrice et la société CMI Digital autour du « Grand Prix Cinéma des Lectrices de ELLE », quel qu'en soit le support (presse, affiches, messages radios...).

A ce titre, les Participantes autorisent par avance et sans réserve la Société Organisatrice et CMI Digital à faire figurer leur nom, prénom et (ou) image et/ou voix dans le ELLE et (ou) sur le Site, ainsi que sur tout autre support destiné à faire la promotion de la Manifestation, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit. Cette autorisation vaut sans limitation de durée et dans le monde entier compte tenu du caractère transfrontalier du réseau Internet.

Article 6

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou d'annuler cette manifestation sans préavis, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenu pour responsables des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle ou pour tout autre cas fortuit.

Article 7

Le simple fait de participer à l'opération organisée autour de la Manifestation telle que décrites aux présentes entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celle-ci, sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice.

Toute réclamation relative à l'application, l'interprétation, l'organisation ou le déroulement du Grand Prix Cinéma des Lectrices de ELLE devra être faite par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à : Service Communication ELLE, Grand Prix Cinéma des lectrices de ELLE -Bureau S651, Bâtiment Sextant - 3-9 avane André Malraux, 92300 LEVALLOIS PERRET ou par courriel à ellecom@cmimedia.fr.

Toute réclamation devra être effectuée avant le 1er novembre 2020.

Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de ce délai.

Article 8

Il est rappelé que pour participer à l'opération organisée autour de la Manifestation telle que décrites aux présentes, les Participantes doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse postale et/ou mail...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier

informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants ainsi qu'à l'attribution et à l'acheminement des échanges relatifs à la Manifestation. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques. En participant, la Participante pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la Société Organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participantes disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les Participantes devront envoyer un courrier à l'adresse de la Société Organisatrice, en indiquant ses nom, prénom, adresse e-mail, à :

Service Communication ELLE,
Grand Prix Cinéma des lectrices de ELLE
Bureau S651 - Bâtiment Sextant
3-9 avenue André Malraux
92300 LEVALLOIS PERRET

Article 9

Le présent règlement est déposé chez Maître Jean Venezia - Huissier de Justice - à 130, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly.

Il est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la Société Organisatrice à l'adresse : Service Communication ELLE, Grand Prix Cinéma des lectrices de ELLE Bureau S651 - Bâtiment Sextant
3-9 avenue André Malraux - 92300 LEVALLOIS PERRET

Le règlement pourra être téléchargé sous format PDF à partir du Site prixcinema.elle.fr.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, publié par annonce en ligne sur le Site.

Article 10 :

Le présent règlement est soumis au droit français pour tout ce qui concerne son application, son interprétation et son exécution.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.